

Cote du document: EB 2018/123/R.2
Point de l'ordre du jour: 3 a)
Date: 12 avril 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la centième session du Comité de l'évaluation

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-troisième session
Rome, 16-17 avril 2018

Pour: Information

Procès-verbal de la centième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa centième session, tenue le 23 mars 2018.
2. Le procès-verbal a été approuvé par le Comité de l'évaluation. Il sera communiqué au Conseil d'administration et servira de base au rapport verbal que le président du comité présentera au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Le président, M. Rishikesh Singh (Inde), souhaite la bienvenue aux participants à la centième session, qui coïncide avec le trentième anniversaire du Comité de l'évaluation. Il fait savoir qu'il s'agit de la dernière session du comité dans sa composition actuelle avec la présidence de l'Inde, et remercie tous les membres pour leur participation et leurs contributions au cours des trois dernières années.
4. Participent à la session les membres représentant la France, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et le Nigéria. Le président transmet les excuses de la représentante de la Suisse qui n'est pas en mesure de participer à la session mais a envoyé des observations sur certains points de l'ordre du jour. La représentante de la République dominicaine assiste à la session en qualité d'observateur. Assistent également à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Directeur adjoint d'IOE; le Vice-Président adjoint par intérim, Département de la stratégie et des savoirs; le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles, Département de la gestion des programmes; le responsable de la Division Afrique orientale et australe (ESA); la Chargée de programme, ESA; la Directrice de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN); le Chargé de programme de pays, NEN; le Conseiller principal de portefeuille, Division Asie et Pacifique (APR); un chargé de programme de pays, APR; le responsable du Bureau du Secrétaire; et d'autres membres du personnel du FIDA.
5. M. Hok Kimthourn, Chargé de programme au Secrétariat du Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation du Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche du Royaume du Cambodge, fait part de l'opinion de son Gouvernement concernant l'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Cambodge par vidéoconférence. M. Nodar Kereselidze, Premier Vice-Ministre géorgien de la protection de l'environnement et de l'agriculture participe à la session en qualité d'observateur et expose la position de son Gouvernement sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Géorgie.
6. Célébration de la centième session et du trentième anniversaire du Comité de l'évaluation du FIDA. Le Directeur d'IOE fait observer que 2018 marque le trentième anniversaire du Comité de l'évaluation, qui a tenu sa première session en 1988. Il souligne le rôle joué par le comité s'agissant d'évaluer la qualité globale des projets du FIDA et de faire en sorte que les évaluations contribuent à l'apprentissage institutionnel et au renforcement de la responsabilisation, en tenant compte du caractère évolutif de l'évaluation au FIDA et de l'importance croissante accordée à l'autoévaluation et à l'évaluation indépendante. Le Comité de l'évaluation a tenu un rôle consultatif auprès du Conseil d'administration en ce qui concerne l'évaluation de la qualité et de l'impact des opérations appuyées par le FIDA et a veillé à ce que le Fonds soit doté d'une fonction d'évaluation efficace et efficiente axée sur l'amélioration des performances et la croissance. Le comité continuera d'exercer ce rôle et d'aider le FIDA à relever les défis associés à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

7. Les points de l'ordre du jour provisoire sont les suivants: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Royaume du Cambodge; iv) évaluation de la performance du Programme d'intermédiation financière rurale au Royaume du Lesotho; v) rôle stratégique du Comité de l'évaluation; vi) évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Géorgie; vii) synthèse des évaluations relatives au renforcement des partenariats au service d'une meilleure efficacité en matière de développement; viii) projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution de la contribution du FIDA au développement de filières au profit des pauvres; et ix) questions diverses – informations concernant la conférence internationale sur les inégalités rurales: évaluation des approches visant à lutter contre les disparités.
8. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document EC 2018/100/W.P.1 (qui sera publié sous la cote EC 2018/100/W.P.1/Rev.1).

Point 3 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Royaume du Cambodge

9. Le comité examine l'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Royaume du Cambodge (EC 2018/100/W.P.2/Add.1), qui comprend l'accord conclusif rendant compte des avis du Gouvernement concernant l'évaluation. L'évaluation, relative à la période 2007-2017, est la première évaluation de ce type conduite au Cambodge depuis que le FIDA a lancé des opérations dans le pays en 1996.
10. Le comité se réjouit des conclusions de l'évaluation, qui montrent que le FIDA a contribué de façon significative à certains aspects de la transformation du monde rural en appuyant les processus de déconcentration et de décentralisation de l'administration publique; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes rurales; la productivité et la diversification agricoles; le renforcement des capacités; et, récemment, le renforcement des liens avec le marché.
11. Le comité félicite IOE pour la démarche participative et transparente adoptée durant l'évaluation et accueille favorablement les conclusions et recommandations présentées. Il est noté que la direction accepte de tenir compte de ces recommandations dans le cadre de l'actualisation et de la prolongation du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP). Le comité observe également que le Gouvernement du Cambodge considère le FIDA comme un partenaire de choix, à l'écoute des besoins du pays, et se félicite de l'accueil favorable réservé par les pouvoirs publics aux conclusions et recommandations. Un des membres attire l'attention sur le fait que le FIDA s'est efforcé d'adapter les interventions, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités, aux besoins des populations autochtones et des minorités ethniques et souligne la nécessité de fournir aux jeunes un appui adéquat.
12. Les principales difficultés répertoriées lors de l'évaluation concernent les retards importants observés en matière d'adaptation de la stratégie et de la conception des projets du FIDA face aux profondes transformations survenues en milieu rural et dans l'ensemble du pays, ainsi que la pérennité des résultats.
13. Les membres souhaitent savoir pourquoi la conception du programme n'a pas évolué au vu du contexte et demandent à la direction de préciser ce qui est fait pour que les projets du FIDA soient suffisamment flexibles et puissent s'adapter en cas de mutations rapides. La direction fait remarquer que nombre de ces questions sont actuellement traitées au titre des réformes associées à la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) et dans les débats sur le cadre de transition et que la nouvelle approche programmatique permet de répondre avec davantage de souplesse aux situations et circonstances mouvantes des pays. À l'échelle des projets, l'amélioration des systèmes de suivi-évaluation et l'aptitude à adapter les interventions en se servant des données de suivi-évaluation font partie

des autres mesures importantes qui sont prises pour garantir la pertinence et obtenir des résultats. La politique de restructuration envisagée devrait également contribuer à renforcer la capacité d'adaptation des opérations dans des contextes évolutifs.

14. En ce qui concerne l'évaluation du degré d'accomplissement, IOE explique que les évaluations de la stratégie et du programme de pays (ESPP) attribuent des notes concernant divers critères d'évaluation, en évaluant la performance de l'impact des opérations du FIDA. Quant à la durabilité des avantages, l'évaluation a fait apparaître qu'il fallait renforcer les capacités nationales en matière de services de vulgarisation, en mettant l'accent sur l'acquisition des nouvelles compétences susceptibles de faciliter la transformation d'une agriculture de subsistance en une agriculture à visée commerciale. Le FIDA a appuyé également la création d'associations et autres groupements paysans par filières fondés sur les liens avec le marché et d'organisations paysannes plus importantes afin de garantir la durabilité.
15. Les membres soulignent qu'il faut renforcer les capacités des pouvoirs publics tout en travaillant en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile afin de tirer profit de leur expérience et de leurs savoirs concernant les interactions avec les communautés rurales. La direction fait observer que le dernier projet au Cambodge porte sur la mise en place de services de vulgarisation pluralistes en partenariat avec le secteur privé, des ONG et les pouvoirs publics, ainsi que sur l'amélioration du cadre réglementaire applicable à la prestation de ce type de services. Dans le contexte des engagements pris au titre de FIDA11, les activités hors prêts, telles que l'établissement de partenariats et la concertation sur les politiques, ont été consolidées grâce au renforcement des capacités du personnel des programmes de pays et à la décentralisation. Le projet de politique relative à la participation des citoyens, en cours d'élaboration, devrait également contribuer à garantir la participation individuelle des citoyens par l'intermédiaire de la société civile et en tant que bénéficiaires.
16. En réponse aux préoccupations relatives aux contributions du FIDA en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, la direction confirme au comité sa détermination à cet égard et lui assure que cette question sera intégrée dans l'actualisation et la prolongation du COSOP. Le FIDA collabore avec WorldFish Centre en vue d'intégrer la pisciculture à petite échelle à la riziculture. L'IOE rappelle que le FIDA aborde déjà la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre de la stratégie de diversification agricole.
17. En réponse aux observations sur les partenariats et la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, l'IOE répète que l'évaluation fait ressortir la manière dont ces partenariats sont mis à profit, et que la recommandation relative à l'accroissement de l'investissement dans l'agriculture paysanne suppose une collaboration avec le secteur privé et d'autres partenaires. Concernant les enseignements tirés des évaluations, la direction confirme que les nouvelles politiques et approches s'appuient largement sur les résultats des évaluations de l'IOE.
18. Un des membres attire l'attention sur les difficultés rencontrées par le FIDA dans le pays, notamment, les faibles capacités des administrations publiques, la présence insuffisante du Fonds dans le pays et la collaboration limitée avec le secteur privé. La direction répond que des discussions ont été menées avec le Gouvernement et que des progrès ont été observés en conséquence s'agissant de placer le secteur agricole sous la tutelle d'un seul ministère au lieu de plusieurs. La décentralisation en cours a permis de consolider le pôle de Hanoï en allouant davantage de ressources du FIDA à la sous-région et en recentrant le programme de pays du Cambodge sur l'établissement de partenariats et sur d'autres activités hors prêts.

19. Un des membres déclare que l'appui à la commercialisation ne doit pas compromettre les actions visant à ne laisser personne de côté, et que les pouvoirs publics doivent eux-mêmes conduire l'examen des diverses options permettant de renforcer la réglementation dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, afin de garantir l'harmonisation avec les politiques pertinentes.
- Point 4 de l'ordre du jour. Évaluation de la performance du Programme d'intermédiation financière rurale au Royaume du Lesotho
20. Le comité examine l'évaluation de la performance du Programme d'intermédiation financière rurale au Royaume du Lesotho (EC 2018/100/W.P.3/Rev.1) et remercie l'IOE pour ses conclusions et recommandations sans équivoque.
21. Les membres font observer que la note du programme est "plutôt insuffisant", notamment en raison d'une conception trop ambitieuse, du fort taux de rotation du personnel de l'unité de gestion du programme et des remplacements au poste de chargé de programme de pays, ainsi que d'autres difficultés qui ont freiné la réalisation de plusieurs objectifs du programme. En dépit de ces revers, le comité note que le programme s'inscrit dans le droit fil des principaux objectifs des stratégies de réduction de la pauvreté établies par le Gouvernement, qu'il a ciblé les moins pauvres et qu'il a débouché sur des résultats positifs en termes d'égalité entre les sexes, d'autonomisation des femmes et de pérennité des résultats.
22. Bien qu'il se félicite de la réponse donnée par la direction à l'évaluation de la performance de projet (EvPP), le comité souligne que, outre l'approbation des recommandations, un changement majeur s'impose dans la conception des projets et diverses autres approches afin que les futurs projets obtiennent de meilleurs résultats. Les membres estiment que la direction doit informer le comité des mesures prises pour régler les questions soulevées dans l'EvPP, notamment la dépendance excessive à l'égard des organismes publics en ce qui concerne l'exécution du programme, laquelle s'est avérée inefficace, les hypothèses erronées et les problèmes d'efficacité. La direction propose d'organiser un atelier interne avec IOE afin d'examiner les mesures prises au Lesotho pour donner des suites aux conclusions et recommandations de l'EvPP, puis de présenter le plan au comité.
23. Les membres accueillent avec satisfaction la conversion de Lesotho Post Bank en un intermédiaire financier autonome ayant étendu les services de crédit et d'épargne à une clientèle rurale, ainsi que la mise en place réussie d'institutions financières à assise communautaire, avec la participation de deux ONG internationales. Ils s'inquiètent cependant de l'absence de données permettant d'évaluer l'impact sur la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire. IOE précise que la méthodologie utilisée dans l'EvPP ne prévoit pas d'analyse approfondie de l'impact. L'EvPP comporte une section et des critères relatifs à l'impact sur la pauvreté rurale (dans ses quatre dimensions: institutions et politiques, autonomisation du capital humain et social, revenu et avoirs des ménages, et sécurité alimentaire et productivité agricole), mais ceux-ci sont fondés sur des données secondaires. S'agissant des EvPP, les contraintes de ressources rendent impossible toute collecte de données primaires destinées à l'évaluation de l'impact. Les membres demandent que, à l'avenir, IOE indique ce que couvre chacun des produits d'évaluation afin de clarifier les raisons pour lesquelles certaines données sont manquantes ou inutilisées. À ce sujet, un membre fait valoir qu'il est important de fournir des informations initiales ou indicatives concernant l'impact des projets sur la pauvreté rurale, en se fondant sur toutes les données éventuellement disponibles. En réponse, la direction prend acte de l'engagement à présenter une synthèse des évaluations de l'impact de FIDA10 en avril 2019, comme prévu dans le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement. La direction convient de communiquer une version actualisée de l'approche de l'évaluation de l'impact de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10) au Comité de l'évaluation afin de tenir celui-ci informé des questions relatives à la collecte des données et à l'évaluation de l'impact.

24. Un des membres souhaite savoir pourquoi la répartition équitable des tâches n'a pas été obtenue malgré les résultats positifs du projet concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. IOE fait observer que ce point est évalué en tenant compte de trois aspects: l'accès aux ressources, l'autonomisation des femmes et la répartition équilibrée des tâches. En l'occurrence, des résultats positifs sont observés en ce qui concerne deux aspects et non les trois car, dans la plupart des cas, les hommes ont émigré en Afrique du Sud pour travailler et ont laissé les femmes assurer seules la conduite des ménages.
25. Les membres soulignent l'importance d'une conception réaliste et pertinente des projets, d'une mise en œuvre de qualité en temps voulu, de l'établissement de partenariats efficaces pour une meilleure exécution des projets et du renforcement des capacités afin de mettre en place des unités d'exécution solides.

Point 5 de l'ordre du jour: Rôle stratégique du Comité de l'évaluation

26. Le responsable du Bureau du Secrétaire présente les résultats de l'étude comparative menée dans le cadre des suites données au tableau des questions et des mesures visant à renforcer la gouvernance du FIDA, qui a été établi par le Conseil d'administration au cours de ses troisièmes journées de réflexion. L'étude devait aider le comité à poursuivre sa réflexion sur le renforcement de son rôle stratégique d'appui au Conseil.
27. L'étude a porté sur neuf organisations de référence, parmi lesquelles des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales. Les résultats ont montré que: les comptes rendus des réunions sont transmis aux membres afin que ceux-ci puissent faire part de leurs observations; certains comités tiennent à jour un tableau de suivi des mesures permettant de suivre les questions à débattre lors des futures réunions; certains comités fixent à leurs membres un temps de parole limité; et, dans certains cas, le président présente un résumé verbal à la fin de l'examen de chaque point pour dégager un consensus et rendre compte des divergences d'opinion.
28. Le comité est unanimement favorable à la pratique en vertu de laquelle le président résume les aspects saillants de l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Toutefois, les membres estiment que, au FIDA, la limitation du temps de parole des intervenants ne ferait que nuire à la richesse des débats du comité. Les membres prennent acte de la possibilité de dresser un bilan des enseignements tirés au cours de leur mandat et de les documenter comme données de référence pour l'avenir, mais font remarquer que ce bilan ne doit pas devenir un autre rapport bureaucratique.
29. Le comité insiste sur le fait qu'il faut être plus sélectif quant au choix des questions soumises à l'examen du Conseil.
30. Le point relatif au renforcement du rôle stratégique des organes subsidiaires sera examiné plus en détail lors des quatrièmes journées de réflexion du Conseil d'administration, au cours desquelles le comité exprimera son point de vue. Le Comité d'audit y présentera également une note d'orientation et le Bureau du Secrétaire élaborera un document de travail à partir des résultats de l'étude comparative. Un document sera établi à l'issue des journées de réflexion en vue de sa présentation au Conseil à sa session de septembre.

Point 6 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la Géorgie

31. Le comité examine la première ESPP conduite en Géorgie (EC 2018/100/W.P.4). Cette évaluation a porté sur la période allant de 1991 à nos jours. Les membres remercient IOE pour cette évaluation franche et en accueillent favorablement les conclusions et recommandations.
32. Les résultats montrent que le FIDA a appuyé d'importantes innovations institutionnelles, a contribué au renforcement des capacités institutionnelles du secteur agricole dans les domaines de la microfinance, de l'enregistrement foncier

et de la sécurité alimentaire, et s'est attaqué aux obstacles qui entravent le développement agricole dans le respect des politiques et stratégies publiques. Toutefois, au regard de la longue période au cours de laquelle le FIDA est intervenu dans le pays et du montant des investissements, l'impact sur la pauvreté rurale est moins important qu'escompté. Cette situation est due en partie aux problèmes présentés par le portefeuille, notamment: le ciblage insuffisant des personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion dans les zones rurales, en particulier les femmes et les jeunes; l'absence de stratégie permettant d'atteindre les agriculteurs les plus pauvres; le manque de liens entre, d'une part, les investissements dans les infrastructures et, d'autre part, les interventions à mener pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture à visée commerciale; et une présence limitée dans le pays.

33. Le représentant géorgien fait observer qu'avant 2013, le FIDA ne pouvait pas adopter une démarche efficace dans le secteur agricole du fait de la faible priorité accordée par le Gouvernement au développement agricole et de l'absence de stratégies susceptibles d'appuyer les interventions du Fonds. La Géorgie s'était désormais fixée des objectifs et un programme précis de développement agricole et rural dans le cadre de son adhésion à l'Union européenne ce qui, conjugué aux recommandations de l'ESPP, devrait permettre d'améliorer le nouveau COSOP. La Géorgie admet qu'il est important de renforcer les institutions publiques et est disposée à collaborer avec le FIDA sur ce point ainsi que sur d'autres aspects du portefeuille.
34. Le comité accueille avec satisfaction la réponse de la direction à l'ESPP et les plans visant à s'attaquer aux problèmes mis en évidence, notamment avec le renforcement de la présence dans le pays au moyen de la consolidation du pôle régional et avec l'élaboration d'un nouveau COSOP fondé sur les enseignements tirés et axé sur la création d'entreprises, l'agriculture à visée commerciale, les liens avec le marché, l'accès aux services financiers et la jeunesse rurale.
35. Les membres évoquent la question des retards en matière d'adaptation à la situation changeante du pays et le fait qu'une stratégie inefficace soit longuement restée en place. La direction fait observer que, dans le contexte des réformes de l'OpEx et du cadre de transition, on veillera tout particulièrement à ce que les approches et les projets soient suffisamment flexibles pour réagir rapidement aux changements. La direction travaille déjà à l'examen de la stratégie de ciblage afin que les populations pauvres soient effectivement ciblées dans le cadre du nouveau COSOP et des projets prévus.
36. Concernant le cofinancement, la direction indique que le Gouvernement géorgien choisit lui-même les partenaires de cofinancement de ses programmes. La direction, pour sa part, continuera de rechercher des partenariats avec d'autres organismes du développement et avec le secteur privé du pays afin d'obtenir de meilleurs résultats. Quant aux nouvelles initiatives telles que le projet relatif au secteur de l'élevage, le FIDA travaille en collaboration avec des ONG pour renforcer les capacités et fournir une assistance technique.
37. En réponse à une question sur les hypothèses qui sous-tendent la comparaison entre les opérations dirigées par le FIDA et les opérations cofinancées par ce dernier, l'IOE précise que la comparaison s'appuie sur la performance réelle de l'évaluation des projets, comme en témoignent les notes d'IOE figurant dans le rapport.
38. Par ailleurs, le comité constate que l'ESPP a été présentée sans accord conclusif signé qui expose l'opinion du Gouvernement sur les résultats et les recommandations. IOE attire l'attention sur le fait que, conformément aux dispositions de la Politique de l'évaluation, l'accord conclusif doit être signé dans un délai de trois mois à compter de la tenue d'un atelier avec les parties prenantes.

Point 7 de l'ordre du jour. Synthèse des évaluations relatives au renforcement des partenariats au service d'une meilleure efficacité en matière de développement

39. Le comité examine la synthèse des évaluations relatives au renforcement des partenariats au service d'une meilleure efficacité en matière de développement (EC 2018/100/W.P.5) ainsi que la réponse de la direction qui figure dans son additif, et accueille avec intérêt ce document qui tombe à point nommé pour aider le FIDA à élaborer son programme en matière de partenariat.
40. La synthèse d'évaluations couvre la période allant de 2006 à 2016 et porte sur les données d'expérience et les résultats observés au niveau des pays concernant la portée, la fréquence et l'efficacité des différents types de partenariat. Il ressort de cette synthèse que la stratégie actuelle en matière de partenariat ne propose aucun instrument ni modalité spécifiquement applicable aux partenariats nationaux, malgré l'importance que ceux-ci revêtent. En outre, si le nombre de partenariats a augmenté en raison d'une plus forte présence dans les pays, ils tendent à être opaques et ne mettent pas assez l'accent sur les résultats. Le FIDA privilégie les partenariats avec la société civile, les organisations paysannes et les peuples autochtones qui favorisent le partage des savoirs et l'apprentissage et sont susceptibles d'influer sur les politiques.
41. Le comité se félicite que la direction souscrive aux conclusions de la synthèse d'évaluations et qu'elle prenne déjà des mesures pour donner des suites aux recommandations. Au cours de FIDA11, la direction définira et mettra en œuvre un cadre de planification et de suivi des partenariats au niveau national, rationalisera l'application des instruments de partenariat afin de produire des résultats et renforcera la responsabilisation et le suivi concernant les résultats et les effets directs des partenariats.
42. Les membres se déclarent surpris par certaines constatations, notamment que, du fait de l'importance qu'ils accordent à la coordination et à la coopération, les partenariats dans les pays à faible revenu produisent de meilleurs résultats que les partenariats dans les pays à revenu intermédiaire, qui privilégient les savoirs et l'apprentissage. Le constat selon lequel la coopération avec les organismes ayant leur siège à Rome n'a pas produit de résultats tangibles au niveau des projets malgré les efforts déployés au niveau institutionnel révèle qu'il faut être plus attentif au niveau des pays et des projets. La direction insiste également sur la nécessité de mieux documenter la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome ainsi que les résultats obtenus à tous les niveaux, et elle indique que des plans sont dressés pour assurer l'adoption d'une approche systématique et rationnelle de ce partenariat.
43. Dans la synthèse d'évaluations, il est recommandé d'établir une coopération avec le secteur privé et les fondations, mais les risques que cela comporte sont soulignés. Les membres observent que la structure de gestion des risques du FIDA n'a pas été prise en compte dans la synthèse car il s'agit d'une nouveauté.
44. En ce qui concerne le renforcement des mécanismes de surveillance et de suivi, les membres demandent des précisions sur les délais fixés pour affiner les indicateurs et les critères afin de mettre davantage l'accent sur les résultats des partenariats, et demandent comment le Conseil d'administration sera associé au processus. La direction répond que les partenariats sont désormais intégrés dans les cadres logiques et que la performance à cet égard est mesurée dans le cadre des enquêtes menées auprès des clients. La direction rappelle que, conformément à la matrice des engagements de FIDA11, les enquêtes auprès des clients sont en cours d'actualisation et qu'elles seront prêtes d'ici à 2019. En outre, le cadre de gestion des résultats pour FIDA11 comporte un nouvel indicateur relatif à la performance du FIDA en tant que partenaire, qui sera systématiquement évalué lors des examens à l'achèvement des COSOP.

45. Les membres encouragent la direction à mettre en place un mécanisme de suivi des partenariats avec le secteur privé afin de s'assurer qu'ils apportent des avantages aux groupes cibles du FIDA. La direction précise qu'un processus rigoureux de vérification est appliqué et que la stratégie de collaboration avec le secteur privé sera remaniée avant la fin de l'année 2019.
46. Au vu de la nature générale du concept, un des membres fait observer qu'il est nécessaire de mieux définir les partenariats et leurs priorités dans le contexte des opérations du FIDA. Un autre membre souligne combien il est important d'établir des partenariats avec les ambassades et les organismes bilatéraux à l'échelon national.

Point 8 de l'ordre du jour. Projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution de la contribution du FIDA au développement de filières au profit des pauvres

47. Faute de temps, le comité n'examine pas le document d'orientation (EC 2018/100/W.P.6) au cours de la session. Le président invite les membres à remettre leurs observations sur le document au Secrétariat à l'issue de la réunion, afin qu'IOE en tienne compte. Les observations reçues des membres sont résumées ci-après:
- Envisager d'insérer une étude conjointe de l'Agence française de développement et du FIDA sur les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest dans l'analyse de l'expérience acquise par les organisations partenaires en matière d'appui au développement des filières agricoles. Les autres organisations à prendre en compte sont la Banque interaméricaine de développement et Corporación Andina de Fomento (Société andine de développement).
 - Prendre en considération le risque lié à la quantité limitée de données relatives aux résultats et à l'impact des projets du FIDA portant sur le développement des filières, étant donné qu'il s'agit d'une priorité relativement nouvelle pour le Fonds, et les conséquences sur la qualité de l'analyse et des conclusions de l'évaluation au niveau de l'institution (ENI).
 - Accorder au secteur privé un rôle plus important dans le développement des filières favorables aux pauvres.

48. Un membre souligne l'importance que revêt l'appui aux filières agricoles dans le contexte des activités du FIDA et accueille avec satisfaction l'ENI qui permettra au comité et au Conseil d'évaluer la performance du FIDA s'agissant d'accomplir sa mission de réduction de la pauvreté grâce à ce type d'activités. Un autre membre fait remarquer que l'évaluation fournira des renseignements utiles pour l'examen à mi-parcours de FIDA11.

49. Par ailleurs, les membres demandent si le document relatif à l'autoévaluation que doit mener la direction sera transmis au comité.

Point 9 de l'ordre du jour. Questions diverses

50. IOE présente des informations concernant la conférence internationale sur les inégalités rurales: évaluation des approches visant à lutter contre les disparités (EC 2018/100/INF.1). La conférence est organisée par IOE en collaboration avec la direction du FIDA et aura lieu les 2 et 3 mai 2018, au siège du FIDA.
51. L'objectif de la conférence est de déterminer la mesure dans laquelle les stratégies et les programmes de lutte contre la pauvreté rurale contribuent également à réduire les disparités dans les zones rurales, dans le contexte de l'engagement à "ne laisser personne de côté" pris au titre du Programme 2030. La conférence portera essentiellement sur l'impact des approches de lutte contre la pauvreté rurale dans quatre domaines d'inégalités en milieu rural: les ressources, la résilience, les relations et les droits.

52. Le représentant de l'Indonésie salue cette initiative et souhaite que le Ministre indonésien en charge des villages et des régions en développement participe à la conférence en tant qu'orateur de marque. Il fait observer que l'Indonésie peut se prévaloir d'une vaste expérience concernant les progrès et les défis de la lutte contre les inégalités en milieu rural.
53. Enfin, le président prie la direction et IOE d'élaborer un plan d'action qui soit mutuellement approuvé pour résoudre les problèmes soulevés par le comité au sujet de l'évaluation de la performance du Programme d'intermédiation financière rurale au Royaume du Lesotho, et de fournir dès que possible aux membres des informations actualisées à ce sujet.
54. Le président remercie tous les assistants pour leur participation active aux délibérations, ainsi que les interprètes et l'ensemble du personnel ayant contribué à la réussite de la session.